



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2022 / 2023**



PROCÈS-VERBAL N° 22

Réunion du :	16 MARS 2023
Présidents de la CR :	Christian GUIBERT et Patrick PIOU
Présents :	Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Patrick VAUCEL
Assistent :	Vincent GARNIER, C.T.D., Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Mickaël HERRIAU, Président, Grégoire SORIN, C.T.R

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. DOSSIERS TRANSMIS PAR LES COMMISSIONS REGIONALES

- **Commission Régionale des Arbitres – Section « Lois du Jeu »**

➤ Procès-Verbal du 20 février 2023 – PV N° 08

Match N° 25607013 : ST BREVIN AC / PONTCHATEAU AOS – Championnat Régional 2 U17 du 04.02.2023

La Commission :

- prend note de la proposition de la CRA Lois du Jeu
- décide, conformément à l'article 24.V du Règlement de l'épreuve, de valider le résultat acquis sur le terrain, à savoir : victoire de St Brévin AC sur Pontchâteau AOS par 2 buts à 0.

- **Commission Régionale Règlements et Contentieux**

➤ Procès-Verbal du 08.03.2023 – N° 69

Match N° 25661740 : LES HERBIERS VF / ANGERS SCA – Coupe PDL-Initiatives U 17 du 26.02.2023

La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 08.03.2023 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de ANGERS SCA sur le score de 3 – 0 et déclarer vainqueur l'équipe de Les Herbiers VF, pour avoir fait participer à la rencontre un joueur en état de suspension.

3. COUPE GAMBARDELLA-CRÉDIT AGRICOLE 2022/2023

La Commission prend connaissance des résultats des ¼ de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole du 12 mars 2023 et adresse ses félicitations aux deux clubs pour leur brillant parcours :

1. USJA CARQUEFOU / CLERMONT FOOT 63 0 – 4
2. FC NANTES / AS MONACO FC 0 – 1

4. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – 2^{ème} phase

- **Reports de matches**

Championnat U 18 R 1 : N° 25608220 : CHALLANS FC / CARQUEFOU USJA – Report du 11.03.2023

Suite à l'élimination de l'USJA CARQUEFOU de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, la Commission fixe la rencontre de Championnat U 18 R1 au Samedi 8 AVRIL 2023 à 16 heures à CHALLANS.

Championnat U 18 R2 – Groupe B : N° 25608300 : REZE FC / AIZENAY La France – Report du 04.02.2023

Match reporté en raison de l'attente d'une décision administrative.

La Commission fixe cette rencontre au SAMEDI 8 AVRIL 2023 à 14 heures – Stade de la Robinière à REZÉ.

- **Demande de modification d'horaire**

Mail de LA CHAPELLE HEULIN FCEV (581794) du 06.03.2023 sollicitant l'autorisation de la Commission pour disputer les rencontres du Championnat U 19 R2 – Groupe B à **16 heures** au lieu de 15 heures pour une meilleure utilisation de leur stade.

La Commission donne son accord pour ce changement d'horaire à compter du 27 MARS 2023 (passage à l'heure d'été le week-end du 25 – 26 mars 2023).

- **Demandes de report**

1. Mail de l'USJA CARQUEFOU (502227) du 08.03.2023 sollicitant l'autorisation de reporter la rencontre n° 25588244 – ROCHESERVIERE BOUAIN / CARQUEFOU USJA du 25 mars 2023 et comptant pour le Championnat U 15 R2 – Groupe B, en raison de la participation de 3 joueurs à un voyage scolaire du 19 au 25 mars inclus (attestation du collège jointe).

La Commission donne son accord et fixe cette rencontre au **SAMEDI 15 AVRIL 2023 à 15 heures**.

2. Mail du secrétariat de l'équipe technique régionale du 20.02.2023 informant la Commission que la phase finale du Festival U 13 aura lieu aux Herbiers le Samedi 13 MAI 2023, et par conséquent, que le club Les Herbiers VF ne sera pas en mesure de recevoir les matches prévus à cette date.

La Commission décide le report des rencontres concernées :

- Championnat U 19 R1 – N° 25585927 – LES HERBIERS VF / FONTENAY VF
⇒ **SAMEDI 8 AVRIL 2023 à 18 heures** – Stade des Sports de Massabielle
- Championnat U 14 R2 – Groupe B – N° 25591288 – LES HERBIERS VF / NANTES SPORTING CLUB
⇒ **SAMEDI 22 AVRIL 2023 à 16 heures** – Stade des Sports de Massabielle

- **Préparation saison 2023/2024**

La Commission examine le formulaire de candidature pour la saison 2023-2024 et procède à quelques ajustements.

Une information concernant les modalités de candidatures sera adressée à l'ensemble des clubs le 14 avril 2023, et le formulaire d'inscription le 28 avril 2023 (date limite d'envoi le 02.05.2023).

5. COUPES PAYS DE LA LOIRE JEUNES

La Commission est informée que les finales régionales Jeunes se dérouleront le **SAMEDI 3 JUIN 2023** en Vendée (PV N° 09 du Bureau Exécutif LFPL du 06.03.2023).

Rappel du règlement – Article 5 :

4. Toutes les rencontres sont disputées sur l'installation du club premier tiré au sort.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au niveau inférieur de son adversaire, le match est fixé sur son installation.

5. Concernant les équipes de même niveau, la rencontre sera fixée sur le terrain : a) du club premier tiré si les deux équipes recevaient ou se déplaçaient au tour précédent. b) du club dont l'équipe se déplaçait alors que son adversaire recevait ou était exempt au tour précédent.

6. Les niveaux retenus sont les suivants :

Niveau 1 : Club évoluant en Championnat de Ligue

Niveau 2 : Club évoluant en Championnat de District.

La Commission procède au tirage au sort des ¼ de Finale des Coupes U 14, U 15 et U 16 qui se dérouleront les 8 et 9 AVRIL 2023, et établit le tableau final pour l'ensemble des coupes :

½ FINALES DU 18 MAI 2023 :

Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2

Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4

COUPE PDL U 14

Equipes qualifiées : Arnage-Pontlieue US – Beaucouzé SC – Challans FC – La Roche VF – Le Mans FC – Le Poiré sur Vie VF – Les Herbiers VF – St Nazaire AF

1. LE MANS FC / LE POIRÉ SUR VIE VF
2. BEAUCOUZÉ SC / LES HERBIERS VF
3. LA ROCHE VF / ARNAGE-PONTLIEUE US
4. CHALLANS FC / ST NAZAIRE AF

COUPE PDL U 15

Equipes qualifiées : Carquefou USJA – Coulaines JS – La Roche sur Yon VF – Le Mans FC – Le Poiré sur Vie VF – Nantes JSC Bellevue – Nantes La Mellinet – Vertou USSA

1. NANTES JSC BELLEVUE / LE MANS FC
2. COULAINES JS / CARQUEFOU USJA
3. LE POIRÉ SUR VIE VF / LA ROCHE VF
4. NANTES LA MELLINET / VERTOU USSA

Coupe PDL U 16

Equipes qualifiées : Angers Vaillante – Carquefou USJA – Cholet SO – La Roche sur Yon VF – Les Herbiers VF – Nantes SC – St Nazaire AF – Vertou USSA

1. ST NAZAIRE AF / LA ROCHE VF
2. NANTES SC / LES HERBIERS VF
3. CHOLET SO / CARQUEFOU USJA
4. VERTOU USSA / ANGERS VAILLANTE

Le tirage des ¼ de Finale des Coupes PDL-INITIATIVES U 17 et U 19/U 18 a été effectué à 19 heures dans les locaux de la société INITIATIVES, en présence des clubs qualifiés.

Coupe PDL-INITIATIVES U 17

Equipes qualifiées : Andrezé-Jub Jallais – Beaupréau Chapelle – Boupèremonprouant – GJ Maulézières – Le Poiré sur Vie VF – Les Herbiers VF – Sablé FC – Segré ESHA

1. GJ MAULEZIÈRES / BEAUPRÉAU CHAPELLE FC
2. BOUPÈREMONPROUANT / LES HERBIERS VF
3. SABLÉ FC / SEGRÉ ESHA
4. ANDREZÉ JUB-JALAI / LE POIRÉ SUR VIE VF

Coupe PDL-INITIATIVES U 19/U 18

Equipes qualifiées : Bonchamp ES – Cholet SO – La Roche sur Yon ESOFV – Le Mans FC 2 – Le Poiré sur Vie VF – Mulanne-Téloché AS – Sablé FC – Ste Pazanne FC Retz

1. SABLÉ FC / LE POIRÉ SUR VIE VF
2. BONCHAMP ES / MULSANNE-TÉLOCHÉ AS
3. STE PAZANNE FC RETZ / CHOLET SO
4. LE MANS FC 2 / LA ROCHE SUR YON ESOFV

6. PROCHAINES RÉUNIONS

- MERCREDI 17 MAI 2023 à partir de 9 heures 30 **en visioconférence** à ST SEBASTIEN et LE MANS (vérification de la validité des candidatures)
- MARDI 23 MAI de 9 heures 30 à 17 heures 30 en présentiel **AU MANS** (pas de salle au CRT) : examen des candidatures pour les championnats régionaux Jeunes – saison 2023/2024

Les Présidents de séance,

C. GUIBERT et P. PIOU

La Secrétaire administrative,

N. PERROTEL